

Secretary of
State for
External Affairs



Secrétaire d'État
aux Affaires
extérieures

SEP 10 1991

N° 183

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTÈRE

Le 28 août 1991

M^{me} MCDUGALL CONDAMNE LA VIOLENCE EN CROATIE ET LANCE UN APPEL EN FAVEUR D'UN RÈGLEMENT NÉGOCIÉ DE LA CRISE EN YUGOSLAVIE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a fait aujourd'hui la déclaration suivante relativement aux événements tragiques en Yougoslavie :

«Le Canada condamne sans équivoque les actes de terreur et de violence commis en Croatie au cours des dernières semaines. Nous demandons à toutes les parties prenant part aux combats de mettre fin à cette effusion de sang. Nous exhortons par ailleurs l'armée yougoslave à cesser immédiatement d'abuser de la force. La seule alternative à un cessez-le-feu immédiat et réel serait la guerre civile. Nous croyons qu'il est encore temps d'éviter d'en arriver là, à condition que toutes les parties cessent cet usage peu judicieux de la force à des fins politiques.

«Le Canada appuie sans réserve les efforts déployés par la Communauté européenne pour aider à résoudre la crise. Nous appuyons tout particulièrement l'offre de la Communauté en vue de la tenue d'une conférence internationale sur la Yougoslavie et de la mise en place d'une procédure d'arbitrage. Cela nous semble offrir une possibilité réelle d'en arriver à un règlement pacifique et négocié de la crise; aussi engageons-nous les parties yougoslaves à accepter cette proposition.

«Pour concrétiser cet appui, j'ai donné instruction à notre ambassadeur à Belgrade de faire part de ces vues à toutes les parties en cause, y compris aux gouvernements serbe et croate, aux autorités fédérales et aux chefs de l'armée nationale yougoslave. L'ambassadeur Bissett profitera de l'occasion pour rappeler que le Canada tient à ce qu'un cessez-le-feu définitif sous supervision internationale soit mis en place et à ce que de réelles négociations sur les relations futures entre les républiques yougoslaves soient

entamées. Le Canada a offert de participer à la surveillance du cessez-le-feu avec l'équipe de la CE mandatée par la CSCE, et nous engageons les opposants à sa présence en Croatie à accepter cette offre».

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874